

LE CELLIER, le 16 novembre 2020

Bonjour,

1° - La conjoncture sanitaire actuelle fait qu'il ne sera pas possible de nous réunir en assemblée générale comme prévu. En conséquence, **l'assemblée générale annuelle du 16 décembre 2020 au Cellier est reportée à une date qui vous sera communiquée ultérieurement.**

Le ticket "présence" 2020 d'un montant de 15€ sera alors remboursé aux participants, comme les années précédentes, après signature sur le listing des présences.

Les baux de pêche ayant été prolongés d'un an, les élections des instances dirigeantes de la pêche sont prolongées d'autant.

2° - Distribution des cartes et licences 2021 :

Elle se déroulera **le 14 janvier 2021** à la salle de la Charbonnière à Ancenis de 8h45 à 11h30 et de 14h à 15h30.

Afin d'éviter au maximum les regroupements et l'attente, les dispositions suivantes seront prises :

- Pour les licences : elles seront remises, comme les années précédentes, par l'administration lors de votre venue contre règlement et présentation de votre carte ADAPAEF.

Préparer vos règlements :

Loire lots 14-15 - 40 € à l'ordre : Agent comptable du grand port maritime Nantes- st Nazaire

Loire lot 13 - 40€ à l'ordre : Trésor public

Loire lots 7 à 12 - 56€ : idem

Lamproie 7 à 13 - 20 € : idem

Erdre, Canal et Sèvre - 62€ à l'ordre : Paierie départementale

- Pour les cartes ADAPAEF : Afin de respecter les mesures sanitaires, il n'y aura pas d'édition de cartes sur place.

Vous devez adresser avant le 10 janvier au siège social un chèque de 102€ libellé à l'ordre de l'association, ce montant étant dû à l'augmentation du ticket "présence" voté à l'AG 2018, passant de 15 à 20€.

Cette carte sera éditée en amont puis sera alors :

- adressée par la poste si vous nous joignez une enveloppe timbrée à votre nom et adresse.
- envoyée par mail si, avec votre chèque de 102 €, vous nous donnez ou confirmez votre adresse mail.
- remise directement sur place lors de votre passage à Ancenis.

Gilles CHOSSON

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Eviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée